

IMPACT ET ENVIRONNEMENT

Bureau d'études environnement
Pôle Aménagement
du territoire

Objet du dossier :
Projet de Parc éolien de
Trémoré
[TREMORÉ- 22]

Tél. : 02.41.72.14.16 - Fax : 02.41.72.14.18
E-mail : contact@impact-environnement.fr
Site internet : www.impact-environnement.fr
Adresse : 2 rue Amédéo Avogadro
49070 Beaucozé



PIECE N° 6 : DOCUMENT ETABLISSANT LA CONFORMITE AUX DOCUMENTS D'URBANISME

- JANVIER 2019 -
**Version incluant les compléments pour recevabilité –
Novembre 2019**

*Rubrique des activités soumises à autorisation au titre de la
nomenclature des installations classées pour la protection de
l'environnement :*

2980

Mandataire



Contact

Florent LE GAL
INERSYS
ZA des Métairies II
BP48 - Nivillac
56130 LA ROCHE-BERNARD
Tél. : 02.99.90.87.07



ATTESTATION DE CONFORMITE AUX REGLES D'URBANISME

Projet de parc éolien de Trémorel

La société INERSYS développe un parc éolien composé de 4 éoliennes et d'un poste de livraison sur la commune de Trémorel.

Je soussigné, Sylvain Corlay, gérant de la société INERSYS, atteste par la présente, que le projet est conforme aux règles d'urbanisme applicables sur la commune de Trémorel.

En effet, la commune de Trémorel est soumise au Plan Local d'Urbanisme (PLU) approuvé le 30/08/2007, qui définit les règles d'urbanisme à suivre. L'implantation des éoliennes et du poste de livraison du parc éolien sont prévus dans la zone A du PLU, dont le règlement prévoit « que l'implantation d'installations de production d'énergies renouvelables et leurs ouvrages techniques annexes (transformateurs...) est autorisée sous réserve de respecter les dispositions des articles L553-1 à L553-4 du Code de l'Environnement ».

En application du PLU, les éoliennes et le poste de livraison étant implantés en zone agricole (zone A du PLU) et correspondant à des équipements de production d'énergie respectant les dispositions des articles L553-1 à L553-4 du Code de l'Environnement, ils sont conformes aux règles d'urbanisme applicables.

Cette attestation vaut attestation de conformité aux documents d'urbanisme, mentionnée à l'article D.181-15-2 12° du code de l'urbanisme.

Sylvain Corlay
Responsable INERSYS

A Nivillac le 20/11/18



INERSYS

Ingénierie Energies Renouvelables SYSCOM
ZA des Métairies II - BP 48
56130 NIVILLAC
Tél. : 02 99 90 87 07 - Fax : 02 99 90 73 08
<http://www.syscom.fr>
SARL au capital de 10 000 euros
SIRET 789 702 669 00019 - FR01 789 702 669